

### 1- CONTEXTE

La CAPC a signé en 2011 une convention avec l'ADEME sur cinq ans concernant la mise en place d'un programme local de prévention des déchets. Cette convention engage la CAPC sur différentes thématiques, notamment comme la mise en place d'un programme d'éco-exemplarité au sein de ses services (appelé également volet « interne »).

En 2014, après une année d'accompagnement par l'Ifrée pour la mise en place du projet « éco-exemplarité en Pays Châtelleraudais », la collectivité a souhaité poursuivre cette démarche engagée en interne des services.

Pour 2015, l'Ifrée a proposé à la CAPC de poursuivre cette mission d'accompagnement avec les agents de la CAPC, dans la mise en œuvre concrète d'actions éco-exemplaires, mais aussi dans la mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation de la démarche en étroite coopération avec l'Ademe et l'AREC. En complément, des temps de suivi de l'équipe opérationnelle (réunissant la chargée de mission et la chef du service Gestion des déchets) ainsi que du groupe-projet (réunissant deux DGA, une élue et des membres du service Gestion des déchets) sont prévus. Enfin, les capacités d'accompagnement du service Gestion des déchets auprès des agents sera renforcée au cours de cette année

### 2- OBJECTIFS

En 2015, la mission de l'Ifrée s'est structurée en 5 objectifs :

1. élaborer le dispositif d'évaluation de la démarche d'éco-exemplarité engagée sur le Châtelleraudais,
2. accompagner le déploiement de deux initiatives de prévention des déchets dans les services,
3. contribuer au développement des compétences d'accompagnement de deux agents du service Gestion des déchets,
4. aider à l'organisation d'un temps fort à destination des agents,
5. accompagner le groupe-projet et l'équipe opérationnelle.

### 3- REALISATION

Objectif 1 : une réunion de travail avec le groupe « évaluation » constitué de 5 agents et de deux personnes représentant l'Ademe et l'AREC.

Objectif 2 :

- trois réunions de travail avec les groupes thématiques pour identifier des actions qui pourraient être mises en place dans les services
- Une réunion plénière de lancement du travail des équipes-actions en charge de mettre en œuvre des actions éco-exemplaires dans les services
- Une première réunion de face-à-face avec les accompagnateurs pour deux équipes-actions

Objectif 3 : une séance de formation d'une journée à l'accompagnement de groupe de travail pour deux agents du service Gestion des déchets, en s'appuyant notamment sur des points de repères du travail en groupe.

Objectif 4 : plusieurs temps perlés entre janvier et avril

Objectif 5 :

- Accompagnement de l'Equipe opérationnelle
- Animation de deux réunions avec le Groupe-Projet. La troisième réunion initialement prévue a été reportée à la fin du premier trimestre 2016, pour mieux prendre en compte l'avancement des travaux des équipes d'agents.

Cet accompagnement se poursuit en 2016.